

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF57

présenté par
M. Baudu, rapporteur

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les limites »

les mots :

« la limite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.